

Avis aux étudiants de la 1^{ère} année et la 2^{ème} année ENIM « Concernant les stages »

Instructions pour les stages d'été

- Tous les étudiants de l'ENIM sont tenus d'effectuer **deux stages obligatoires** comme suit :
 - i. Un stage "d'initiation" d'un mois à la fin de la 1^{ère} année.
 - ii. Un stage "de perfectionnement" d'un mois à la fin de la 2^{ème} année.
- A l'issue de chaque stage, l'entreprise accueillante délivre à l'étudiant stagiaire une attestation de stage.
Chaque stage **est suivi par un enseignant de l'ENIM désigné par le directeur du département** et devrait être conclu par un rapport écrit sur ce qui a été fait au cours de la période d'un mois.
- L'évaluation des rapports des étudiants et la validation des stages sont effectuées par un jury composé de deux enseignants fixé par le directeur du département concerné.
- Durant la formation d'ingénieurs, **une seule affectation par nature de stage obligatoire** (stage d'initiation ou stage de perfectionnement) **est délivrée** pour chaque étudiant ;
- La lettre d'affectation n'est délivrée **qu'aux étudiants qui ont réussi leurs examens**. Si l'étudiant **ne réussit pas les examens de l'année à laquelle il est inscrit, le stage d'été ne pourra en aucun cas bénéficier d'une quelconque évaluation ou validation.**
- Les deux stages obligatoires doivent être validés par le jury **avant la soutenance** du PFE.
- Pour les stages facultatifs (effectués pendant le mois de janvier ou pendant l'été), l'étudiant doit fournir, lors de dépôt de l'offre de stage, une attestation d'assurance de toute la période du stage.
- Seuls les étudiants ayant validés le test de niveau voltaire peuvent partir en stage pendant l'inter-semestre

1. Pré-stage

- La gestion des tâches relatives aux stages d'été se fait exclusivement sur le site de l'ENIM.
Pour avoir votre affectation à un stage d'été signée par la direction des stages, suivez les étapes :

- Etape 1 : Entrer dans l'espace extranet de l'ENIM et accéder à la rubrique « gestion des stages » ;
- Etape 2 : télécharger le formulaire « demande de stage obligatoire » personnalisé ;
- Etape 3 : Une fois la demande a été acceptée par la société, vous devez accéder au menu « dépôt de stage obligatoire ». Remplir soigneusement le formulaire qui apparaît, puis cliquer sur « envoyer ».
- Etape 4 : Déposer à la scolarité de l'ENIM l'original de l'offre de stage signé par l'entreprise et transmettre, par mail, sur l'adresse **« direction.stage.enim@gmail.com »** une copie scannée ;
- Etape 5 : Vous serez informé, **au cours de la semaine suivante**, par mail de la disponibilité de l'affectation à la scolarité de l'ENIM.

2. Pendant le stage

- Chaque jour et d'une manière soigneuse, l'étudiant stagiaire doit décrire brièvement en 3 à 4 lignes les tâches effectuées.

Il est à noter que le journal de stage signé par votre tuteur industriel et avisé pour le responsable de l'entreprise sera remis au jury d'évaluation du stage.

3. A la fin du stage

- L'étudiant stagiaire doit remettre à la direction du département :
 - Une copie de l'attestation de stage accompagnée de l'originale ;
 - Le journal de stage signé par le tuteur industriel et portant le cachet de l'entreprise ;
 - Le rapport de stage.

Dates très importantes

Stages Inter-semestre :

Il est porté à la connaissance des étudiants de la 1^{ère} année et la 2^{ème} année ENIM que dernier délai de dépôt des offres de stages, facultatifs en inter-semestre, signées par les entreprises est fixé pour **le Samedi 30.12.2023 à 12H00**. Aucune lettre d'affectation ne sera délivrée après **le Mardi 02.01.2024**.

Stages d'été :

Il est porté à la connaissance des étudiants de la 1^{ère} année et la 2^{ème} année ENIM que dernier délai de dépôt des offres de stages d'été, obligatoires et facultatifs, signées par les entreprises est fixé pour **le Vendredi 12.07.2024 à 12H00**. Aucune lettre d'affectation ne sera délivrée après **le Mardi 16.07.2024**.

Monastir, le 27-11-2023
La direction des stages

